

FONDS D'ARCHIVES N^O 42

Répertoire numérique détaillé du fonds (6,93 m)
**Société des Acadiens et Acadiennes du
 Nouveau-Brunswick (SAANB)**

(1969-1999)

Régis Brun

Centre d'études acadiennes
 Université de Moncton
 2005

Introduction

Notice historique

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) tire son origine de la Société nationale l'Assomption, fondée en 1881. Cet organisme devait d'abord servir de véhicule permettant de canaliser les énergies des nationalistes acadiens, en vue de revendiquer les droits du peuple acadien.

Devenue moribonde à la fin des années 1930 et jusqu'au milieu des années 1950, un groupe de nationalistes la ranima et la réorganisa en la dotant d'un secrétariat permanent. C'est ainsi qu'elle est devenue en 1957 la « Société nationale des Acadiens » et par après la « Société nationale de l'Acadie ». Elle reprit donc ses activités et continua à se faire la porte-parole des Acadiens et Acadiennes des provinces Maritimes jusqu'en 1973.

C'est alors que les membres jugèrent bon de réorganiser la Société nationale des Acadiens (SNA) et on créa la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick. Désormais, la SNA devait s'occuper de dossiers relatifs aux trois provinces, laissant à chacun des organismes provinciaux – la Société Saint-Thomas d'Aquin à l'Île-du-Prince-Édouard (SSTA), la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) et la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) – les dossiers se rapportant à leur province respective. C'est donc en 1973 que les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, désireux d'assurer le respect de leurs droits et de promouvoir leur développement social, économique, culturel et politique, se sont unis en une association provinciale, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB).

La SAANB a pour buts premiers :

- d'unir, tous les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, de les informer et de les sensibiliser aux problèmes sociaux, économiques, culturels et politiques en présence;
- d'intervenir auprès des gouvernements dans l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures législatives et politiques visant à assurer le bien-être des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick;
- d'agir comme organisme officiel des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick dans la négociation et la perception d'octrois, ou d'aides financières, provenant de tous les niveaux de gouvernements;

- d'aider les groupements acadiens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas, à leur disposition, les moyens d'action pour faire avancer les causes qu'ils défendent;
- d'entretenir des liens étroits avec les groupements semblables à la SAANB travaillant au Canada ou ailleurs.

La SAANB est formée de sections régionales. Chacune de ces sections régionales est régie par un conseil régional. Le conseil régional travaille sur des priorités régionales, définies annuellement par l'ensemble des membres de la région. La section régionale est reliée au niveau provincial de la SAANB par l'entremise de son représentant de section. Ce dernier a la tâche de transmettre au conseil provincial de la Société les préoccupations de sa section.

Annuellement, la SAANB tient une assemblée générale de ses membres. Cette assemblée, l'autorité suprême de la Société, détermine les grandes orientations et fixe les priorités pour l'année à venir.

Historique de la conservation

Ce dépôt du fonds de la SAANB fut remis au Centre d'études acadiennes à diverses dates : 2001, 2002.

Portée et contenu

Le fonds de la SAANB atteste principalement des activités de cette institution patriotique et influente en Acadie. Le fonds est constitué de dix séries : (a) administration, (b) correspondance, (c) activités, (d) comptabilité, (e) mémoires et rapports, (f) coupures de journaux, (g) cassettes, (h) bandes magnétiques, (i) affiche et (j) photographies.

La série administration comprend les assemblées annuelles et les réunions des divers corps administratifs : Assemblée générale annuelle, Bureau de direction, Conseil d'administration provincial, Assemblée générale provinciale et Administration. La série correspondance contient les lettres échangées avec les conseils de section, les gouvernements, les institutions et les individus. La série activités concerne, avant tout, les conseils de section et les diverses campagnes de souscription, de financement et de recrutement, bref les divers segments de la société acadienne dans lesquels la SAANB est impliquée. La série comptabilité concerne le quotidien de l'administration du bureau et les finances. Enfin, comme leurs noms l'indiquent, les séries coupures de journaux, cassettes, bandes magnétiques et photographies est un record visuel et oral de la SAANB.

Les notes

Le titre est basé sur le nom de l'organisme.

Le fonds comprend des dossiers de documents textuels de même que des documents en langues française et anglaise.

Le fonds est accessible à la consultation sauf deux dossiers sur lesquels il y a des restrictions.

Sources reliées

- Société nationale de l'Acadie (41)
- L'Évangéline (51)
- Société Saint-Thomas d'Aquin (136)
- Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (157)

- Conférence permanente des institutions acadiennes (50)
- Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick - section Petitcodiac (74)
- Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick - conseil Shédiac/Cap-Pelé (81)
- Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick - conseil Kent-Nord (646)
- Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick - conseil Kent-Sud (647)